



Vous partez à l'étranger pour de courts séjours dans l'année ?

Une assurance voyage annuelle est primordiale pour vous couvrir en cas d'imprévu à l'étranger. Les frais médicaux à l'étranger sont souvent élevés et la Sécurité Sociale ne vous couvre pas toujours – ni partout – ni à hauteur des tarifs pratiqués à l'étranger.

Voyagez en toute tranquillité toute l'année !

Mondassur vous propose une assurance adaptée à vos besoins avec un très bon rapport garanties-prix: **Horizon365**.

- Séjours touristiques **maximum 90 jours**
- Remboursement des frais médicaux à **100% des frais réels**
- **Paiement direct** en cas d'hospitalisation
- Assurance **annulation**
- Assurance **bagages**
- Assistance **rapatriement** et **responsabilité civile**
- Plateforme d'assistance médicale disponible **24h/24 et 7 jours/7**

Assurance annuelle pour les voyageurs dans le monde entier pour de courtes durées.

• Nature du séjour	Tourisme
• Territorialité	Monde entier
• Durée maximale du séjour	90 jours
• Limite d'âge de l'assuré	85 ans
• Domicile de l'assuré	France

Garanties

GARANTIES	PLAFONDS & MONTANTS
RETARD DE TRANSPORT	
Retard de vol régulier (>2 heures) et non régulier (>4 heures)	Max par assuré : 100 € Max par famille : 400 €
PERTE, VOL OU DETERIORATION DE BAGAGES	
Indemnisation dommages aux bagages	Max par assuré : 2.000 € , franchise 50 €
FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER*	
Hospitalisation & Médecine courante	100% frais réels : max 300.000 € , 500.000 € aux USA , franchise 50 €
Soins dentaires d'urgence	100% frais réels jusqu'à 400 € , franchise 50 €
Lunettes : verres et montures en cas d'accident	100% frais réels jusqu'à 300 € , franchise 50 €
ASSISTANCE & RAPATRIEMENT	
Rapatriement : transport de l'assuré au centre médical, rapatriement sanitaire par les centres d'assistance	100% frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Frais de cercueil	2.500€
Visite d'un proche (en cas d'hospitalisation à l'étranger)	Billet aller/retour
Prise en charge des frais de séjour du proche	Max par nuit : 125 € , max 7 nuits
Prise en charge du retour des accompagnants assurés	100% frais réels
Frais de recherche ou de secours	Max par assuré : 3.000 €
Assistance juridique	Max par assuré : 5.000 €
Avance de la caution pénale	Max par assuré : 15.000 €
Garantie décès accidentel	30.000 €
RESPONSABILITE CIVILE – VIE PRIVEE	
Dommages corporels	Max par assuré : 4.500.000 €
Dommages matériels	Max par assuré : 45.000 €
Franchise par sinistre	75€

* Comprend les maladies et les accidents. L'assuré doit bénéficier de la sécurité sociale française. Franchise de 50€.

Tarifs annuels

-60 ANS	168 € / PERSONNE
+60 ANS	194 € / PERSONNE